

AGRICULTURE : Les agriculteurs du Pays de Gex et de Haute-Savoie soulagés

Le Conseil fédéral suisse s'est prononcé mercredi sur l'ordonnance d'exécution de la loi "Swissness" concernant les denrées alimentaires. Au grand soulagement des exploitants agricoles français de la bande frontalière, les produits de la zone franche du Pays de Gex et de la Haute-Savoie vont pouvoir continuer à bénéficier de la désignation "Suisse". Près de 80 producteurs laitiers, maraîchers et horticulteurs de la Haute-Savoie et de l'Ain sont concernés.